

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 avril 2024 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.
Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.
Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Nadine Lavallée, directrice générale, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-04-81

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Autorisation signataire auprès de la RACJ – Permis de boisson
- 3.4 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ – Tirage
- 3.5 Demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska
- 3.6 Demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air
- 3.7 Offre de service - Jardins de pluie
- 3.8 Société canadienne du Cancer – Avril mois de la Jonquille – Proclamation
- 3.9 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation
- 3.10 Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1A, 1B – Signature - Autorisation
- 3.11 Dépôt d'une lettre de la directrice générale

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Remplacement du réservoir à diesel
- 4.2 Achat radios portatives et chargeurs
- 4.3 Nomination directeur incendie

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Location de toilettes chimiques
- 5.2 Achat d'une génératrice sur remorque
- 5.3 Démolition ancien garage à sel

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Entériner soumission pour le relevé topographique - Raccordement nouveaux puits

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Cours d'eau Laliberté-Lépine du grand cours d'eau (MAPAQ 7571) – Demande à la MRC pour des travaux d'entretien entre les points 4+000 et 5+000
- 7.2 Installation de deux mâts de mesure de vent par Invenergy – Demande à la CPTAQ
- 7.3 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 374-24 abrogeant le Règlement 361-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire
- 7.4 Compensation pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Lot 6 626 306

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Dépôt du rapport financier 2023 des Loisirs Saint-Liboire Inc.
- 8.2 Dépôt du rapport annuel 2023 de la Bibliothèque Saint-Liboire

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

Résolution 2024-04-82

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2024-04-83

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2024 totalisant la somme de 629 880,07 \$, en plus des salaires versés au montant de 52 861,47 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

D Bell Mobilité	Cellulaire HVD mars 2024	55,56 \$
R Buropro Citation	Frais de copie HDV et fournitures de bureau	274,59 \$
D Cain Lamarre	Honoraires prof.janv 24 projet Ramsay et Église	6 129,88 \$
D Chabot Denis	Fr. dép. comité politique familiale 15 fév 24	40,00 \$
D Chagnon Jean-François	Frais de déplacement Rencontre 12 fév 24	120,39 \$
D Copie du Centre	Journal municipal déc. 2023 et janvier 2024	1 396,95 \$
D Côté, Chantal	Comité politique familiale 15 février 2024	40,00 \$
I Desjardins sécurité financière	Assurance collective mars 2024	4 265,73 \$
I Desjardins sécurité financière	Régime de retraite simplifié février 2024	4 498,59 \$
R Flibotte Karine et Morin Patrick	Ent. de la croix de chemin rang St-Georges	100,00 \$
D FQM assurances	Assurance municipalité combinée	2 401,27 \$
D Frappier Josyane	Comité politique famille 15 février 2024	40,00 \$
D Guérin Monic	Achat café HDV	33,99 \$
I Hydro-Québec	151 rue Gabriel (février-mars)	4 395,78 \$
I	151 rue Gabriel et éclairage public (2)	417,49 \$
D Lavallée Nadine	Sonnette d'entrée HDV et fourniture réunion	21,70 \$
D Leclerc Hugo et Bernier Josée	Remb. taxes municipales payées en trop	935,90 \$
D MDEG inc.	Entretien ménager janvier-février 2024	4 403,55 \$
I Ministre du Revenu du Québec	DAS - Février 2024	13 288,61 \$
I MRC des Maskoutains	Quote-part 1er versement	91 131,00 \$
D Nslone informatique	Honoraires professionnels banque d'argent	1 034,78 \$
D Produits sanitaires Lépine (Les)	Savon à main salle Jean 23 et pompe à savon	62,46 \$
I Receveur Général du Canada	DAS - Février 2024 (taux régulier)	645,87 \$
I Receveur Général du Canada	DAS - Février 2024 (taux réduit)	3 991,77 \$
D Rolec système de sécurité électronique	Changer batterie du système d'alarme/insp.syst.alarm	984,45 \$
D Société canadienne des postes	Avis public règlement 370-23	208,62 \$
D SOGETEL	Frais téléphone et Internet mars 2024	914,69 \$
D SOTECK	Réparation système de climatisation (ajustement)	494,32 \$
D Ville de Saint-Hyacinthe	Frais d'adhésion cour municipale 2024	878,41 \$
D VISA Desjardins	Paiement compte courant janvier et février 2024	2 352,90 \$

D Factures VISA (Résumé)	OBV Yamaska	50,00\$
	Registre foncier	30,00\$ + 5,00\$
	Association du camionnage	81,40\$
	Régie des loterie et courses (permis)	57,50\$
	GLS Canada	16,82\$
	Courrier recommandé urbanisme	12,44\$
	Frais de poste	223,05\$
	Timbres	1 586,66\$
	Purolator	36,33\$
	Au Jardin d'Eden	71,28\$
	Société canadienne des postes	149,88\$
	VISA Desjardins (Frais de crédit)	32,54\$

BIBLIOTHÈQUE

D Girouard Julie	Achats de livres et animation heure de conte (2)	454,07 \$
R Réseau Biblio de la Montérégie	Tarification janvier à mars 2024/remb. Livre endommagé	4 590,06 \$
D SOGETEL	Télécommunications mars 2024	34,49 \$
I Hydro-Québec	21 Place Mauriac	2 102,85 \$

LOISIRS

D Ballounerie (La)	Fête d'hiver 2023 (Facture présentée en février 2024)	983,03 \$
R Loisirs Saint-Liboire	Subv. de fonct. 4e et 5e vers. /glace ext./remb.sinistre	36 692,23 \$
I Loisirs Saint-Liboire	Compensation de taxes municipales	12 562,15 \$

SERVICE INCENDIE

D AREO FEU Ltée	Banc d'essai app.respiratoires et vis pour poignée de lance	1 456,21 \$
D Arsenal (L)	Fournitures pour caserne	501,29 \$
D Demers Jean-François	Équipement caserne et batteries	140,65 \$
D Excavation Sylvain Plante & Fils inc.	Chantier incendie 139 rue Morin	1 184,24 \$
D Garage Luc Meunier	Batterie unité 825	333,42 \$
D Groupe Maska inc.	Entretien camion incendie	46,30 \$
I Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 207,76 \$
D Moto Pro Granby	Réparation et entretien ARGO	2 364,86 \$
I Municipalité d'Upton	Entraide fév 2024 1150 rg St-Édouard,139 Morin/100 Cordeau	2 358,60 \$
I Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Entraide 100 Cordeau et 139 rue Morin	1 215,21 \$
D Outillage Migmaro inc.	Équipement caserne	183,91 \$
D Premiers répondants de Saint-Liboire	Subvention de fonctionnement 2024	20 000,00 \$
D Ressorts Maska inc.	Inspection des véhicules incendie (2)	1 889,11 \$
R Services conseils Ghyslain Robert (Les)	Honoraires professionnels unité d'urgence	1 422,82 \$
D Société de l'ass. automobile du Québec	Immatriculation des véhicules	6 714,67 \$
D SOGETEL	Téléphone et Internet mars2024	96,50 \$
D SON-ARTS production	Formation simulation intervention	51,74 \$
D Ville de Saint-Pie	Entraide 139 rue Morin	681,58 \$

URBANISME

D 9199-2024 Québec inc. (Const.R.Deslandes)	Remboursement fonds de parc	878,55 \$
R APUR inc.	Mandat réaménagement et honoraires mars 2024	14 437,21 \$
R FQM services, coop. De solidarité	Formation membres comité CCU	1 103,76 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D Agiska Coopérative	Réparation et entretien aqueduc / outils (2)	1 245,05 \$
D APSAM	Formation travail en sécurité (2)	165,00 \$
D Avard Jonathan	Bottes et vêtements de travail	700,00 \$
D Batteries Expert St-Hya/Maska enr.	Batterie aqueduc	211,33 \$
D Bell Gaz Ltée	Propane	767,83 \$
D Bell mobilité	Cellulaire voirie mars 2024	191,79 \$

D	Chemin de fer St-Laurent	Frais traitement documents/ingénierie/droit d'accès emprise	5 173,89 \$
D	Dion Gérard et fils inc.	Corr. visite ass. /entr, rép. chauffage/rép. lumière de rue	2 960,90 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable janvier 2024	811,73 \$
R	Excavation McBM	Païement retenue au contrat décompte 12 et 13	198 923,85 \$
D	Groupe Maska inc.	Matériaux garage municipal	128,08 \$
I	Hydro-Québec	11 rue Lemonde	786,41 \$
I		150 rue Morin	579,88 \$
I		214 route Quintal	279,36 \$
I		48 rue Parent	12,40 \$
I		110 tsse Bagot	4 392,98 \$
I		105 rue Lacroix	4 039,33 \$
R	Inspevision 3D inc.	Ponceau rue St-Patrice	95 136,06 \$
R	Laboratoires de la Montérégie inc.	Recherche en eau	747,34 \$
D	Laplante Sylvain	Rempl. réfrigérateur garage municipal/numéro civique	986,92 \$
D	Lawson products	Outils pour le garage municipal	200,06 \$
D	MÉGABURO inc.	Réparation imprimante voirie (2)	383,25 \$
R	MRC des Maskoutains	Honoraires professionnels ponceau rue St-Patrice	1 546,75 \$
D	Peinture Préfontaine	Fourniture bac pour le parc	234,99 \$
D	Péto-Canada (Suncor)	Carburant voirie mars 2024	379,92 \$
D	Produits sanitaires Lépine	Savon à main	402,91 \$
R	Québeceau Consultants	Modification du système d'eau potable	8 922,06 \$
D	Ray soudure inc.	Bac de parc	1 339,46 \$
D	Receveur général du Canada	Renouvellement radio mobile voirie	245,85 \$
I	Regie Inter. d' Acton et Maskoutains	Vidange inst. Sept. hors saison écocentre et transport de matières	26 999,51 \$
D	RONA inc Saint-Hyacinthe	Clé voirie	10,12 \$
D	SOGETEL	Téléphone et internet mars 2024	734,35 \$
D	Société d'assurance automobile du Québec	Immatriculation des véhicules	4 231,28 \$
D	Spécialiste du ponceau	Géotextile pour ponceau	730,51 \$
D	Transport O-Claire (9293-3540 Québec inc.)	Eau garage municipal	35,84 \$
D	Ultramar énergie	Carburant voirie février 2024	1 140,55 \$
R	Un à Un architectes	Honoraires professionnels garage à sel	2 471,96 \$
D	Wurth Canada Limitée	Fourniture garage municipal	384,05 \$
		TOTAL DES FACTURES PAYÉES	629 880,07 \$
I	Salaires versés	Mars 2024	52 861,47 \$

D : Délégation **I** : Incompressible **R** : Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2024-04-84

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 52 306,74 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

ADMINISTRATION

D	Buropro Citation	Frais de copie imprimante	267,34 \$
---	------------------	---------------------------	-----------

INCENDIE

D	Municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot	Entraide 12 février 2024 1150, rg St-Édouard	434,65 \$
D	Extincteurs Milton	Cylindre rechargé inspection et lavage	377,12 \$

D Arsenal (L)	Équipement pompiers	528,89 \$
---------------	---------------------	-----------

URBANISME

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D Ferme Cerpajo inc.	Déneigement 2023-2024 pour déc. 2023/janv. et fév. 2024	50 698,74 \$
----------------------	--	--------------

TOTAL DES FACTURES À PAYER	52 306,74 \$
-----------------------------------	---------------------

3.3 Autorisation signataire auprès de la RACJ – Permis de boisson

Résolution 2024-04-85

Considérant que la municipalité doit désigner un signataire auprès de la Régie des alcools, des courses et jeux pour l'activité Saint-Liboire en Fête, du 15 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

3.4 Mandater personne-ressource auprès de la RACJ – Tirage

Résolution 2024-04-86

Considérant qu'il y a lieu de mandater une personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et jeux pour l'activité Saint-Liboire en Fête, du 15 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Nadine Lavallée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

3.5 Demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska

Résolution 2024-04-87

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska au montant annuel de 50 \$ et d'en autoriser le paiement.

3.6 Demande au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air

Résolution 2024-04-88

Considérant que la municipalité désire présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la municipalité de Saint-Liboire autorise la présentation du projet de construction d'une école et d'un gymnase partagé au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Saint-Liboire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

- Que la municipalité de Saint-Liboire désigne monsieur Yves Winter, maire et madame Nadine Lavallée, directrice générale ou leurs représentants en cas d'absence, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

3.7 Offre de service - Jardins de pluie

Résolution 2024-04-89

Considérant que les changements climatiques deviennent un enjeu important sur la gestion de l'eau;

Considérant que la municipalité désire implanter un programme d'accompagnement concernant les jardins de pluie;

Considérant l'offre de service reçue de l'OBV Yamaska pour l'accompagnement et la promotion des jardins de pluie;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter l'offre de service de l'OBV Yamaska, datée du 26 février 2024 en lien avec l'accompagnement et la promotion des jardins de pluie au sein de la municipalité;
- D'accepter 4 projets en milieu villageois par année;
- D'aviser tous citoyens qui feront la demande que les frais d'accompagnement leurs seront facturés au coût fixe de 730 \$.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

3.8 Société canadienne du Cancer – Avril mois de la Jonquille – Proclamation

Résolution 2024-04-90

Considérant que les chercheurs ont estimé qu'il y aurait 239 100 nouveaux cas de cancer et 86 700 décès causés par cette maladie au Canada en 2023;

Considérant que cette maladie cause un choc important qui se répercute sur toutes les sphères de la vie des personnes atteintes du cancer et celles de leurs proches;

Considérant que, grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le taux de survie au cancer a passé de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des personnes atteintes de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le "cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De décréter le mois d'avril le Mois de la jonquille;
- D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

3.9 Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

Résolution 2024-04-91

Considérant rengagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant Merci de signer pour la vie auprès de leur population;

Considérant l'édition de la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus afin de sensibiliser la population de Saint-Liboire à l'importance de ce don de vie.

3.10 Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1A, 1B – Signature – Autorisation

Résolution 2024-04-92

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2022, a autorisé la signature de la Convention d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier- Volet 1a, 1b, tel qu'il appert de la résolution numéro 2022-02-37;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adhéré au programme;

Considérant que la MRC a signé une entente avec le ministère de la Culture et des Communications pour ces municipalités;

Considérant qu'il y a lieu d'établir une Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1a, 1b;

Considérant le projet d'Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1a, 1b, soumis aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'approuver l'entente à intervenir entre la MRC et la Municipalité de Saint-Liboire pour le remboursement de l'aide financière versée pour le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;
- D'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale Nadine Lavallée, à signer l'entente intitulée Entente relative au remboursement de l'aide financière versée pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier Volet 1a, 1b, ~ ou tout autre document relié à celle-ci pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire.

3.11 Dépôt d'une lettre de la directrice générale

Résolution 2024-04-93

Considérant le dépôt d'une lettre de démission de l'employée Nadine Lavallée, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de madame Nadine Lavallée, directrice générale. Le conseil municipal désire remercier madame Lavallée pour les services rendus et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Remplacement du réservoir à diesel

Résolution 2024-04-94

Considérant que lors du renouvellement de notre assurance de dommages, on nous mentionnait l'obligation de faire remplacer le réservoir à diesel situé au 162, rue Gabriel au courant de l'année;

Considérant que nous avons reçu deux soumissions pour un réservoir de 454 litres à double paroi;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Groupe Maska Inc. pour le remplacement du réservoir à diesel situé au 162, rue Gabriel, datée du 11 mars 2024 au montant d'environ 16 980,78 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

4.2 Achat radios portatives et chargeurs

Résolution 2024-04-95

Considérant le besoin d'obtenir des radios portatives et chargeurs pour le service incendie;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De faire l'achat de radios portatives pour le service incendie selon la soumission de Les TéléSystèmes du Québec datée du 24 octobre 2023 au montant d'environ 3 240 \$ plus les taxes applicables;
- De faire l'achat de chargeurs pour le service incendie selon la soumission de Les TéléSystèmes du Québec datée du 15 mars 2024 au montant d'environ 4 135 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements.

4.3 Nomination directeur incendie

Résolution 2024-04-96

Considérant le départ du Directeur monsieur Martin Bougie;

Considérant que monsieur Jean-François Demers désire occuper la fonction de directeur du service incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jean-François Demers à titre de Directeur du Service Incendie de Saint-Liboire, et ce, en date du 16 mars 2024 et de lui octroyer les conditions salariales à ce titre, tel que discuté plus tôt en séance de travail.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Location de toilettes chimiques

Résolution 2024-04-97

Considérant le besoin de se procurer des toilettes chimiques pour la période estivale au parc des bénévoles et au terrain de pétanque;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location de deux toilettes chimiques avec lavabo une pour le parc des bénévoles et une pour le terrain de pétanque, au montant de 235 \$ par mois par toilette, et ce, pour environ 6 mois, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Achat d'une génératrice sur remorque

Résolution 2024-04-98

Considérant qu'il serait utile de pouvoir utiliser une génératrice en cas de panne électrique prolongée, tant pour le bureau municipal, le garage que les autres bâtiments municipaux;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'une génératrice usagée sur remorque selon la soumission reçue de G. Dion et Fils Inc. datée du 29 février 2024 au montant de 30 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

Il est nécessaire de garantir que la génératrice soit assurable par nos assurances pour effectuer l'achat.

5.3 Démolition ancien garage à sel

Résolution 2024-04-99

Considérant que la construction du nouveau garage à sel est presque terminée;

Considérant que l'ancien garage à sel n'est plus sécuritaire et assurable;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la démolition de l'ancien garage à sel, situé au 48, rue Parent, selon la soumission reçue d'Excavation Sylvain Plante & fils Inc. et datée du 5 mars 2024 au montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1. Entériner soumission pour le relevé topographique – Raccordement nouveaux puits

Résolution 2024-04-100

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la soumission concernant le relevé topographique pour le raccordement de nouveaux puits au montant de 12 750 \$ à JY Tremblay, arpenteur-géomètre Inc. datée du 6 mars 2024.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Cours d'eau Laliberté-Lépine du grand cours d'eau (MAPAQ 7571) – Demande à la MRC pour des travaux d'entretien entre les points 4+000 et 5+000

Résolution 2024-04-101

Considérant le rapport déposé par l'inspecteur à la suite de la visite des lieux, effectuée le 4 mars 2024;

Considérant que l'entretien des cours d'eau relève de la MRC des Maskoutains en vertu de la Loi sur les Compétences municipales et de l'entente signée à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De transmettre à la MRC des Maskoutains, une demande d'intervention requise sur le cours d'eau Laliberté-Lépine entre les points 4+000 et 5+000 rejoignant le Grand cours d'eau (MAPAQ 7571);
- De demander à la MRC des Maskoutains d'entreprendre les démarches nécessaires afin de corriger la situation;
- De répartir les frais encourus par ces travaux entre les propriétaires des lots qui seront identifiés comme faisant partie au bassin versant.

7.2 Installation de deux mâts de mesure de vent par Invenergy – Demande à la CPTAQ

Résolution 2024-04-102

Considérant que dans le cadre de l'évaluation du potentiel éolien dans la MRC Les Maskoutains, l'entreprise Invenergy projette l'installation de deux mâts de mesure de vent pour une période temporaire d'une durée d'environ 5 ans afin de colliger des données essentielles à la confirmation du potentiel éolien;

Considérant que l'installation de ces infrastructures temporaires sur deux propriétés situées dans les limites de la zone agricole de notre municipalité sur les lots suivants :

- 1 345 716
- 1 346 650
- 1 346 652
- 1 346 479
- 1 346 573
- 1 346 574
- 1 346 575
- 1 346 576
- 1 346 577
- 1 346 578

Considérant que ce projet requiert une démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vue de l'obtention d'une autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricoles sur la superficie visée totalisant pour les deux sites en demande, environ 18 698 m² ou ≈ 1,87 ha répartie comme suit :

- Sites d'implantation : ≈ 12 100 m²
- Chemins d'accès: ≈ 5 968 m²
- Aires de travail utilisées pendant l'installation et le démantèlement : ≈ 630 m²

Considérant que dans le cadre de cette démarche, une recommandation doit être transmise à la CPTAQ;

Considérant que pour répondre aux besoins du projet de parc éolien, les sites retenus doivent répondre à certains critères techniques et prendre en considération des contraintes liées à l'ingénierie, l'environnement et la sécurité;

Considérant que Invenergy a défini une zone de recherche dans les limites de laquelle les sites retenus doivent se positionner pour répondre aux besoins du Projet;

Considérant que le demandeur a effectué, en collaboration avec une firme spécialisée en agriculture, une démarche d'analyse de la zone de recherche basée sur des critères agricoles pour la sélection de sites de moindre impact;

Considérant les caractéristiques des sites retenus et leur utilisation actuelle;

Considérant que la superficie réellement nécessaire à l'implantation des mâts est très restreinte et qu'une fois l'installation complétée, la superficie réellement affectée pendant la période visée de 5 ans sera restreinte à environ 112,25 m² par site;

Considérant que les sites sont accessibles par des chemins d'accès existants qui ne nécessiteront pas d'aménagements particuliers;

Considérant qu'une entente a été conclue entre Invenergy et les propriétaires concernés;

Considérant que la superficie visée par la demande comprend une aire de travail temporaire utilisée pendant la construction, pour la maintenance et, à l'échéance des besoins, pour le démantèlement des équipements;

Considérant que les terrains seront remis en état lors du démantèlement de la structure et de l'enlèvement des ancrages et qu'ils retrouveront leurs caractéristiques d'origine;

Considérant que les travaux prévus n'auront ainsi aucun impact négatif significatif permanent sur le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des sites retenus;

Considérant que les travaux prévus n'auront aucun impact négatif sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants (autre la superficie utilisée pour les mâts);
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- Les contraintes et les effets résultants de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles;
- La préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire municipal et dans la région;
- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

Considérant que les mâts de mesure doivent être installés dans un endroit représentatif d'un site potentiel pour une éolienne et de ce fait, il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande, le cas échéant.

Considérant qu'il n'y a pas d'autres emplacements qui seraient de nature à éliminer ou réduire les contraintes de la présente demande sur l'agriculture;

Considérant que le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Liboire appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Invenergy pour la superficie en demande sur son territoire.

7.3 Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de règlement numéro 374-24 abrogeant le Règlement 361-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Jean-François Chagnon, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le premier projet de règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du premier projet de règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire

Résolution 2024-04-103

ATTENDU QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats* est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci;

ATTENDU QU'UN règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est jugé opportun de conserver l'assujettissement du secteur du noyau villageois au règlement de démolition;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 2 avril 2024;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 7 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire avec dispense de lecture.

7.4 Compensation pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Lot 6 626 306

Résolution 2024-04-104

Considérant le projet de lotissement par subdivision du lot numéro 1 345 613 et son remplacement par les lots 6 626 306 et 6 626 307, reçu en date du 12 mars 2024;

Considérant qu'une décision doit être prise par le conseil municipal sur la compensation des fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels selon le *Règlement numéro 364-23 sur le lotissement*;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de facturer la somme de 2 014,20 \$ représentant 10 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour la création du nouveau lot 6 626 306.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Dépôt du rapport financier 2023 des Loisirs Saint-Liboire Inc.

La directrice générale procède au dépôt du rapport financier 2023 des Loisirs St-Liboire Inc. séance tenante.

8.2 Dépôt du rapport annuel 2023 de la Bibliothèque Saint-Liboire

La directrice générale procède au dépôt du rapport annuel 2023 de la Bibliothèque de Saint-Liboire, séance tenante.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Politique de la famille et Comité des aînés

Monsieur Jean-François Chagnon : Bassins versants Delorme et Ferré, Politique de la famille et RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Aucun comité

Monsieur Yves Taillon : Comité des aînés et Bassins versants

Monsieur Serge Desjardins : Loisirs de St-Liboire

Madame Martine Bachand : Fête d'hiver et Bibliothèque

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC, Saint-Liboire en fête, Fête d'hiver, Politique de la famille et Comité des aînés

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 6 mars au 2 avril 2024 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-04-105

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19 h 59.

Yves Winter,
Maire

Nadine Lavallée,
Directrice générale et greffière-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 7 mai 2024.